

Stop à la prolifération des chats errants

L'association « Les chats libres de Fleurance » et la ville s'en donnent les moyens



Stop à la prolifération des chats errants

Suite aux échanges avec les citoyens, la Ville de Fleurance, en partenariat avec la toute récente association « Les chats libres de Fleurance », initie une politique volontariste et éthique de gestion des chats libres. Cette initiative, appuyée par la Fondation 30 Millions d'Amis, a été engagée dès le début d'année 2021.

La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics est source de difficultés, voire de nuisances dénoncées par le voisinage (bruits, odeurs, bagarre avec les chats domestiques...).

Afin de pacifier les relations et de stopper l'évolution exponentielle du nombre de chats et des désagréments liés, la ville de Fleurance a fait le choix d'une gestion durable des chats dits "libres" explique Aimée Pararols, Adjointe au Maire, chargée de la vie associative, en charge de la coordination de ce dossier. C'est dans cette optique que la Commune et la fondation 30 Millions d'Amis ont signé une convention pour l'identification et la stérilisation en 2021 de 50 chats errants, qui sera financée pour moitié par chacune des parties.

La gestion dans ce domaine est délicate et il est impératif de gérer les populations en maîtrisant la prolifération (un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans). La solution retenue par la Ville a fait ses preuves : il s'agit de procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le lieu de capture qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants.

Cette démarche est reconnue par les experts mondiaux dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Par ailleurs elle respecte le bien-être animal, sujet important pour de nombreux concitoyens.

La première étape de cette démarche, qui s'inscrit sur plusieurs années, débutera prochainement. Plusieurs cages de capture seront placées, sur des périodes limitées et dans différents lieux identifiés (notamment les rues Monges, Lacrouz, les zones du Périssé et de l'hippodrome, et plus largement partout où le besoin se fera sentir). Les animaux capturés seront ensuite confiés à des bénévoles le temps de vérifier si le chat a un maître ou non (vérification de l'identification tatouage ou puce, et appel sur les réseaux sociaux). Si le chat a un comportement social, il pourra être proposé à l'adoption par l'association des chats libres. Dans le cas contraire, il sera confié aux bons soins d'une des deux cliniques vétérinaires partenaires de Fleurance où il sera identifié et stérilisé avant d'être relâché à l'endroit exact où il aura été capturé.

Chats domestiques tatouage obligatoire depuis 2012

Durant cette période dite de « capture », la Mairie conseille aux propriétaires de chats de maintenir leur animal de compagnie chez eux, afin d'éviter d'être capturés. La ville rappelle que les chats domestiques nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage.

Pour plus d'informations, Contacter l'association Les chats libres de Fleurance au 06.89.15.28.42 ou par mél : fleurance.chatslibres@gmail.com